

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 14 décembre 2009

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 4 décembre 2009 s'est réuni le 14 décembre 2009 à 18h00 dans la Salle polyvalente de Saint-Angel, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Valérie DAFFY, excusée remplacée par Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé remplacé par Jocelyne BIZEBARRE
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET, excusé Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY, excusé remplacé par Jean-Pierre FOURNIER
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Michel PETIT est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2009.

1) ADMINISTRATION GENERALE - COMPTABLE DU TRESOR - INDEMNITE DE CONSEIL - INDEMNITE POUR L'AIDE A LA CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions :2) d'attribuer l'indemnité de Conseil (calculée en fonction des dépenses budgétaires de la communauté de Communes) et l'indemnité pour l'aide à la confection de documents budgétaires (45,73 € annuels) à Mme Anne-Marie CHATILLON pour l'année 2009.

Lionel Brocard précise que la Commune de Verneix n'a pas voté cette indemnité lors de son Conseil Municipal.

2) ADMINISTRATION GENERALE - REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - TARIF 2009- FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Commune de Bizeneuille pour 2009 à 19 473,65 €, et de répartir ce montant comme suit :

- Passage 1 fois/semaine : 68,01 €/an/personne,
- Passage 2 fois/mois : 53,43 €/an/personne,
- Professionnel 1 : 16,73 €/an,
- Professionnel 2 : 70,56 €/an,
- Chambre d'Hôtes, gîtes : 15,84 € /an/personne.

3) ADMINISTRATION GENERALE - GESTION FINANCIERE - « FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE » - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT» :

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier. Cette convention fixe le montant du reversement du produit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement de la Société Adisseo qui s'élève à 57 746,05 euros pour l'année 2009.

4) ADMINISTRATION GENERALE - ACCEPTATION D'INDEMNISATION - DOMMAGE SUR TOITURE MAGNIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (Philippe COLLINET n'a pas pris part au vote) d'accepter l'indemnisation d'un montant de 623,06 € proposée par notre compagnie d'assurances Groupama dans le cadre d'un dommage sur la toiture du bâtiment situé au lieu-dit Magnier à Chamblet

5) ADMINISTRATION GENERALE - ACCEPTATION D'INDEMNISATION - DOMMAGE ENSEIGNE ACCUEIL DE LOISIRS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (Philippe COLLINET n'a pas pris part au vote) d'accepter l'indemnisation d'un montant de 300 € proposée par notre compagnie d'assurances dans

le cadre des dommages occasionnés par un véhicule non identifié à l'enseigne de l'Accueil de loisirs « Les Galibots ».

6) ADMINISTRATION GENERALE - GESTION FINANCIERE - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°4 du budget principal qui prévoit de réajuster les crédits correspondants aux charges financières afin de pouvoir constater les intérêts courus non échus au 31 décembre 2009.

7) ADMINISTRATION GENERALE - GESTION DU PERSONNEL - FORMATION PREVENTIONS ET SECOURS CIVIQUES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge d'une formation destinée à acquérir des connaissances nécessaires à la bonne exécution de gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime par la Communauté de Communes de Commentry / Nérès-les-Bains, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante. Cette formation, d'une durée de 10 heures, est réalisée par l'Union départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier. Le coût de la session est de 400 euros. Plusieurs sessions peuvent être organisées dans l'année.

8) ADMINISTRATION GENERALE - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL/RAM- CONTRAT DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie du centre Multi-Accueil – rue de la Folie à Nérès-les-Bains avec la société FIRE & CO – 3 chemin du Coursier à QUINSSAINES.

9) ADMINISTRATION GENERALE - ACCUEIL DE LOISIRS - CONTRAT DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie de l'Accueil de loisirs – Route des Ferrières à Nérès-les-Bains avec la société FIRE & CO – 3 chemin du Coursier à QUINSSAINES.

10) ADMINISTRATION GENERALE - BUREAUX ADMINISTRATIFS - CONTRAT DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie des bureaux de la Communauté de Communes – 1 Place Stalingrad à Commentry avec la société FIRE & CO – 3 chemin du Coursier à QUINSSAINES.

11) ADMINISTRATION GENERALE - PROJET DE DEVELOPPEMENT - MODIFICATION DU CONTRAT D'INTERCOMMUNALITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification par avenant du Contrat d'Intercommunalité, et d'autoriser le Président à solliciter l'accord du Conseil Général de l'Allier sur le projet d'avenant dans le cadre du Contrat d'Intercommunalité et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

12) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZA DE LA CROIX DE FRAGNE - DEMANDE DE TERRAIN POUR UNE INSTALLATION DE CHANTIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande de location d'une parcelle de terrain située sur la zone de la Croix de Fragne de la part de la société WATTIEZ au prix de 230 euros H.T. de loyer mensuel, et d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la location et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

13) AMENAGEMENT DE L'ESPACE - ETUDES D'AMENAGEMENT DE BOURGS ET D'ENTREES DE VILLE - ETUDE D'AMENAGEMENT DU BOURG DE DURDAT-LAREQUILLE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre rang pour l'étude d'aménagement du bourg de Durdat-Larequille et de demander son inscription au contrat départemental de projet.

14) AMENAGEMENT DE L'ESPACE - ETUDES D'AMENAGEMENT DE BOURGS ET D'ENTREES DE VILLE - ETUDE D'AMENAGEMENT DU BOURG DE LA CELLE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre rang pour l'étude d'aménagement du bourg de Le Celle et de demander son inscription au contrat départemental de projet.

15) AMENAGEMENT DE L'ESPACE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAFER AUVERGNE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le projet de partenariat avec la SAFER AUVERGNE, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que les avenants relatifs aux missions particulières sollicitées, de lui déléguer pour toute la durée restante du mandat, en application de l'article L5211 - 10 du CGCT, la compétence pour demander l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption. Les divers services proposés sont : veille foncière et connaissance du marché, enquête et décision de préempter, lutte contre la spéculation foncière, travaux préalables aux prospections et négociations foncières, prospections et négociations foncières (constitution de réserves et/ou acquisitions sous emprise des différents projets), gestion temporaire du patrimoine foncier de la collectivité....

**16) AMENAGEMENT DE L'ESPACE - TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU SIEGA :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux pour la mise en place d'un foyer d'éclairage public supplémentaire afin d'éclairer une partie de la zone d'activité, de demander la réalisation de ces travaux au SIEGA, de prendre acte de la participation communautaire au financement des dépenses à hauteur de 422 euros TTC lors de la prochaine cotisation annuelle au SIEGA, imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

**17) AMENAGEMENT DE L'ESPACE - ZAC DE LA BRANDE - CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION D'EAUX PLUVIALES - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'études pour un montant de 24 500,00 € HT avec GEO CONSEIL afférent la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la zone du Campus de la Brande.

**18) VIE SOCIALE - GUIDE PRATIQUE DES SENIORS - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au titre du programme LEADER pour la création du « guide des seniors ».

**19) VIE SOCIALE - REFLEXION SUR LA CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - PARTENARIAT AVEC LE SERVICE MAIRIE CONSEILS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter la participation du service Mairie Conseils afin d'accompagner la démarche de réflexion sur la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Il est précisé que la réunion d'information a mobilisé un nombre important de personnes. Il est précisé que les C.C.A.S resteront et que le C.I.A.S est un projet.

Marie-Alice Barraux précise que le premier objectif est l'aide à domicile. Il faut commencer à travailler sur une action. Elle ajoute que la priorité c'est les personnes âgées et qu'il faut une structure porteuse.

Jean-Pierre Bougerolle demande si la prise de cette compétence ne fragiliserait pas les centres sociaux.

Marie-Alice Barraux précise que la liberté de choix reste, et qu'il faut faire quelque chose au niveau communautaire qui permettrait de mutualiser. Les aides ménagères intégreraient la nouvelle structure.

Le Président ajoute qu'il est nécessaire de créer un projet global et ne pas présenter une structure supplémentaire pour éviter les doublons ou le manque de lisibilité par les usagers.

**20) ENFANCE / JEUNESSE - ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur ci-joint de l'accueil de loisirs « Les Galibots ». Les modifications permettent notamment d'ouvrir l'accueil le mercredi matin sans repas.

**21) ENFANCE-JEUNESSE - STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - CONVENTION SPECTACLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Culturelle St Jean (A.C.St.J.) représentée par sa présidente Marie-Claude PERIN qui propose un spectacle aux enfants du centre multi-accueil et du RAM.

**22) ADMINISTRATION GENERALE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION REDEVANCE SPECIALE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer à signer l'avenant n°2 à la convention avec le SICTOM de la Région Montluçonnaise au titre de la redevance spéciale afférente à l'aire d'accueil des gens du voyage. L'avenant prévoit la modification du taux de la Redevance Spéciale qui sera de 22,00 € le m3 au lieu de 20,40 € le m3 ainsi que la durée de la convention afin de la reconduire pour l'année 2010.

**23) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer à signer l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'Etat qui définit, entre autre, l'aide forfaitaire de l'Etat à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. L'avenant propose le renouvellement de la convention pour une période de un an.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président annonce :

- Réunion sur l'étude ZDE (zone de développement éolien) le 11 février 2009 à Bizeneuille,
- A la demande de Jean-Pierre Fournier, il est précisé que la Communauté de Communes attribue des aides à l'amélioration de l'habitat et qu'un agent est spécialement chargé de cette mission.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.